

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mai 2025

---

GARANTIR UN CADRE FISCAL STABLE, JUSTE ET LISIBLE POUR NOS MICRO-ENTREPRENEURS ET NOS PETITES ENTREPRISES - (N° 1468)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 12

présenté par

M. Midy

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – Au début de l’alinéa 18, substituer aux mots :

« Le II s’applique »

les mots :

« Les I, II et III s’appliquent ».

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« II. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle à l’accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.